

ABONNEMENT

Saumur :	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
En an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	20
Réclames, —	30
Failli divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 JUIN

Réunion de la presse monarchique ET CATHOLIQUE

La sixième assemblée générale de l'Association professionnelle de la Presse monarchique et catholique des départements a tenu sa réunion annuelle dimanche, à deux heures, au siège social, sous la présidence de M. Edouard Grimblot. Quatre-vingt-trois sociétaires étaient présents ou représentés.

Cette même association, après l'examen des questions soumises à ses délibérations, s'est réunie de nouveau le soir dans un grand banquet auquel avaient été conviés les notabilités du parti royaliste et de nombreux représentants de la presse de Paris et des départements.

M. Lambert de Sainte-Croix avait accepté la présidence de cette réunion. En face de lui, était M. Edouard Grimblot, président de l'association.

Au moment où les convives allaient s'asseoir, M. Lambert de Sainte-Croix a donné lecture de ce télégramme de Monsieur le Comte de Paris :

« Souvenir, remerciement et encouragement à tous ceux qui pensent à moi aujourd'hui. »

Ce souvenir venu de la terre d'exil a été accueilli avec une indicible émotion, au cri répété de : *Vive le Roi !*

Après un chaleureux toast du sympathique M. Edouard Grimblot, M. Lambert de Sainte-Croix a prononcé un discours qui est tout un programme, nous allons dire un manifeste.

Les chaleureuses approbations qui l'ont accueilli ont prouvé qu'il répondait aux vœux de tous les royalistes.

Il ouvre, on peut le dire, une ère nouvelle pour les défenseurs de la Monarchie.

Discours de M. Lambert de Sainte-Croix
« Messieurs,
Il y a deux ans, à pareil jour, nous

étions les témoins indignés d'une des plus grandes iniquités de notre histoire et, à cette même place, celui qui avait comme aujourd'hui l'honneur de vous présider exprimait l'émotion de tous, en portant ce simple toast : « Au retour ! »

» Deux années se sont écoulées et nos Princes sont encore en exil. Mais qu'est devenue cette République qui a osé leur interdire la patrie ?

» On disait alors que, le coup une fois fait, le pays, délivré de toute inquiétude, allait se remettre au travail, aux affaires, que la République rafferma trouverait plus de crédit et de respect dans les conseils de l'Europe.

» Avez-vous constaté, messieurs, une reprise de la fortune publique ? Les souffrances sont-elles moins vives ? Les esprits moins agités ? La considération de notre gouvernement s'est-elle relevée dans le monde ?

» La justice de Dieu a frappé celui qui tenait le premier rang parmi les proscripteurs ; vous savez par quelle porte il est sorti de l'Élysée. Si quelques-uns de ses complices détiennent encore des portefeuilles et continuent l'exploitation du pouvoir, la même justice veut aujourd'hui que ce soit un des leurs, qui les dénonce, qui les accuse, qui les traîne à la barre de l'opinion. Ils voient monter contre eux le flot du mécontentement et du dégoût populaires. Ils se déchirent les uns les autres, et parlent de se proscrire mutuellement. Leur administration reste impuissante, leur majorité divisée, leurs finances en détresse, leur diplomatie humiliée : tout leur manque ou tout les menace. Si, contre ces dangers, ils essaient de « se concentrer », comme ils disent dans leur jargon, c'est avec ce qui survit des héros de la Commune. Ils n'en ont fini ni avec le gaspillage ni avec la persécution. Par leurs fautes accumulées, par leurs attentats commis contre la conscience publique, ils ont provoqué une crise telle que le peuple en vient à leur jeter à la face ces mots qui sont pour un régime la plus écrasante des condamnations, pour un pays le plus humiliant des aveux : « N'importe

» quoi, n'importe qui, plutôt que vous ! » Comme si la fortune de la France pouvait se refaire avec n'importe qui et n'importe quoi ! Ne semble-t-il pas que nous en soyons arrivés ou revenus à cet état d'anarchie qu'avaient prévu les cahiers de 1789, quand ils remarquaient que le pire danger du despotisme de tous était de faire songer au despotisme d'un seul ! Au milieu de toutes nos ruines, il ne reste plus debout, à cette heure, qu'un intérêt qui commande à tout, devant qui tout cède, même les intérêts sacrés de l'armée et de la patrie : c'est l'intérêt électoral !

» Est-ce que j'exagère, chers et vaillants amis de la Presse, le tableau que vous avez chaque jour à dresser ! Vous me reprochiez plutôt d'en atténuer les traits, vous qui ne cessez de flétrir chaque jour ces sectaires dont l'intolérance voudrait, au nom de la libre-pensée, abolir la liberté de croire en Dieu ! vous qui ne cessez de dénoncer ces tyrannies locales dont nos communes ont déjà, dans leurs dernières élections, commencé à faire justice ! vous qui ne cessez de révéler les fraudes et les manœuvres à l'aide desquelles un parti aux abois persiste à fausser les scrutins !

» Dans ce trouble des esprits et des choses, je comprends, messieurs, votre préoccupation : vous vous demandez quel doit être aujourd'hui le rôle du parti monarchiste.

» Il doit d'abord continuer le mouvement dont il a pris l'initiative dans le Parlement et dans la Presse. Je suis heureux de saluer ici en votre nom le loyal et courageux Président de notre Droite, à qui en revient l'honneur, et je le remercie avec vous de la déclaration si nettement royaliste qu'il a portée à la tribune.

» Le parti monarchiste doit réclamer la dissolution d'une Chambre impuissante et discréditée, d'où il n'est sorti depuis quatre ans ni une réforme utile, ni un progrès sérieux ; dont la majorité n'a su qu'opprimer la minorité, qu'exiler nos Princes, que cultiver ses propres ministres, que faire faillite à tous ses engagements d'améliorer la condition des humbles et des faibles, que se

traîner de douzièmes en douzièmes provisoires, sans parvenir à mettre un budget sur pied ; qui s'est présenté en 1885 avec cette fière devise : « ni impôts ni emprunts », et qui n'a vécu que d'emprunts honteux, en léguant à l'avenir une charge d'impôts écrasants ; qui, acculé au jour où elle doit rendre ses comptes, ne trouve, pour dissimuler le déficit et pour se dérober à la responsabilité d'un budget accusateur, d'autre expédient que de changer le calendrier financier.

» Le parti monarchiste doit aussi, après la dissolution, poursuivre la révision d'une constitution qu'on a déjà déchirée au congrès de 1884, en y supprimant la condition même qui l'avait fait voter, en proclamant l'éternité de la République, en retirant au peuple le droit de disposer librement de ses destinées, droit inaliénable sous une République qui n'est pas, comme la Monarchie, liée par un contrat avec la nation.

» Nous demandons la dissolution, parce que nous avons confiance, et nous disons tout haut que le suffrage universel nous enverra une majorité monarchique. Nous demandons la révision, nous la proclamons résolument, pour substituer à la République la Monarchie dont notre Chef nous a tracé, dans ses instructions de septembre dernier, le programme à la fois si large et si précis. Et ce n'est pas tout, car voulant la Monarchie nous ne songeons à la rétablir qu'avec le consentement national.

» Consentement national ! Si je me sers de ce terme, c'est à dessein, messieurs ; c'est pour ne laisser ici subsister aucune confusion de mots ni de doctrines.

» Permettez-moi de vous rappeler la page des Instructions dans laquelle Monseigneur le Comte de Paris a si heureusement défini l'accord qui doit se rétablir entre la Monarchie et la nation :

« Pour fonder après tant de révolutions un gouvernement dont la base soit plus ferme et plus large qu'une simple prise de possession ou une délégation de la souveraineté du nombre, il faut faire revivre la tradition historique par un ac-

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE V

Le crime de Raimbault (Suite)

Raimbault commença sa lecture à haute voix, en passant les parties inutiles, c'est-à-dire tout ce qui concernait le régime matrimonial, la dot du fiancé, les clauses particulières, et en s'arrêtant seulement au paragraphe qui contenait la donation faite par M^{lle} Rosa Marival à la fiancée et sa voix qui s'élevait à mesure que grandissait sa colère, courait au loin sur les eaux.

« Plus, pour témoigner de sa bienveillante affection à l'égard de sa nièce, M^{lle} Charlotte Marival, future épouse, qui n'a cessé de lui donner des marques de reconnaissance et de son dévouement, ladite demoiselle Rosa Marival, en considération du mariage dont s'agit, donne en toute propriété et jouissance, partir d'aujourd'hui, et sans réserve aucune, à M^{lle} Charlotte Marival, ci-dessus nommée, les biens dont l'énumération suit, savoir : ... »

Ici, Raimbault s'arrêta un instant et regarda sa tante. Une véritable fureur était peinte dans ses yeux. M^{lle} Rosa détourna la tête, et, tremblante, considéra le soleil qui se couchait sur les eaux, à l'ouest, au-delà des coteaux de Saumur.

Le jeune homme reprit sa lecture :

« Savoir : 1° La prairie du lac Mousseau, située dans l'île de Verron, entre Loire et Vienne, d'une contenance de dix hectares environ. 2° L'île du Petit Bluteau, située en Loire, en face du Port-l'Allois, d'une contenance de vingt hectares, et 3° ma propriété des Epinettes, terre et maison, située entre la Chapelle et Bourguell, d'une contenance totale de cinquante hectares.

» Pour ladite demoiselle Charlotte Marival, future épouse, en user comme bon lui appartiendra, conformément aux clauses du présent contrat de mariage... »

Raimbault n'en put lire davantage. La colère l'étouffait. Il parcourut rapidement la fin de l'acte, examina la signature, vit que tout était en règle, et tout à coup, éclatant :

— Ma tante, s'écria-t-il, c'est toute votre fortune que vous donnez à ma sœur !

Il avait de l'écume aux deux coins des lèvres, ses yeux étincelaient, ses dents grinçaient. Cet homme était hors de lui. M^{lle} Marival s'en aperçut et devint aussitôt plus calme. Le spectacle

d'une grande fureur produit souvent cet effet chez les âmes courageuses.

Elle répondit simplement :

— Oui, mon neveu. C'est à peu près tout ce que je possède.

— Et moi, vous m'avez donc oublié, condamné, réduit à la mendicité ?

La vieille fille ne répondit pas. Elle aurait eu trop à dire et le moment n'était pas favorable pour une explication.

Raimbault s'approcha violemment, et secoua le bras de sa tante.

— Répondez-vous ? s'écria-t-il. Pourquoi m'avez-vous déshérité ? Pourquoi avez-vous donné toute votre fortune à un étranger, Louis Duparc ?

Raimbault détournait intentionnellement le sens de l'acte. Ce n'était pas à Louis Duparc, mais à Charlotte que M^{lle} Rosa avait donné ses biens immeubles, ne se réservant que ses valeurs mobilières, dont le revenu suffisait à sa modeste existence, mais, au fond, le résultat était le même pour Raimbault.

— J'ai fait ce que je devais et voulais faire, murmura courageusement M^{lle} Marival. Je suis maîtresse de ma fortune, mon neveu.

Raimbault rougit.

— Et moi, ma tante, je suis maître de vous et de cet acte. Prenez garde ! Me jurez-vous de détruire ce contrat et d'en faire un autre dans

lequel vous partagerez vos biens entre ma sœur et moi ?

— Non, mon neveu.

— Eh bien, je le détruirai moi-même, et tenez... voilà ce que j'en fais !

En parlant ainsi, le jeune homme déchira en quatre morceaux le contrat de mariage ; trois d'entre eux tombèrent dans l'eau, le quatrième aux pieds de M^{lle} Rosa.

— Que fais-tu, Raimbault ? s'écria M^{lle} Marival en se levant comme poussée par une force surnaturelle et en se jetant sur son neveu.

— Je me venge ! s'écria le jeune homme.

Mais le poids de M^{lle} Marival l'avait rejeté sur le côté. La barque s'inclina et embarqua de l'eau. Raimbault, effrayé, se rejeta vers l'autre bord et poussa violemment sa tante qui, ne pouvant se soutenir à cause de sa paralysie, fit deux pas en arrière en étendant les bras, heurta le côté du bateau, tomba lourdement sur le bord et, tout à coup, roula dans l'eau, la tête la première, en poussant un affreux cri de détresse qui retentit au loin sur les eaux.

Au même moment, un autre cri lui répondit vers le sud, et une barque montée par plusieurs hommes se dessina à l'horizon dans le courant de l'Authion.

Raimbault, surpris, se redressa et son oeil exercé fouilla les profondeurs. Le courant amenait

cord librement consenti entre la Nation et la Famille dépositaire de cette tradition. Cet engagement réciproque consacrant le droit historique et liant, comme tous les contrats, les générations futures, peut seul garantir la stabilité dont la France a besoin pour reprendre son rang en Europe et la vraie liberté qui est sur tout la protection des faibles. Ce pacte ancien sera remis en vigueur au nom de la France, soit par une Assemblée constituante, soit par le vote populaire. »

Voilà comment, le jour venu, nous nous adresserons à la Nation, et voilà, dans toute sa netteté comme dans toute sa simplicité, le pacte que nous lui proposerons.

Mais avant tout, nous ne pouvons oublier que notre premier devoir, c'est la propagande monarchique.

La France n'est-elle pas lasse de provisoire et d'inconnu? N'a-t-elle pas payé déjà assez cher son abandon d'elle-même et sa crédule confiance aux noms propres? Est-ce que, dans une société laborieuse comme la nôtre, le premier besoin de tous n'est pas la sécurité du lendemain? Est-ce que, dans l'état actuel de l'Europe, il ne faut pas à la France un gouvernement stable, supérieur aux partis, étranger à leurs passions, apte à lui ménager des alliances, propre à lui garantir la paix avec l'honneur?

Oui, nous sommes des royalistes parce que nous sommes des patriotes! Oui nous sommes des royalistes parce que nous sommes aussi des libéraux! Parce qu'entre toutes les formes de gouvernement, nous ne voyons que dans la Monarchie, avec la sauvegarde de l'ordre, la garantie des libertés publiques, ces libertés auxquelles un peuple ne peut renoncer sans proclamer lui-même sa déchéance! Parce que la Monarchie seule peut à la fois assurer la loi dans une démocratie, l'autorité dans un gouvernement libre.

Continuons donc, Messieurs, avec une énergie nouvelle à faire pénétrer partout nos idées, par la presse, par la brochure, par l'image, par la conférence, par le discours. Montrons ce que leur triomphe produirait chez nous de mouvement, d'activité, de richesse, de fécondité, de force intellectuelle et morale! Il ne suffit plus aujourd'hui de dire ce que nous ne voulons pas: il faut dire à tous ce que nous voulons (*Bravos plusieus fois répétés*); nous respectons trop notre pays pour ne pas affirmer devant lui toutes nos convictions, toutes nos espérances. (Applaudissements unanimes.) A vous, Messieurs, qui marchez à l'avant-garde, d'exciter et de ranimer les courages, d'inspirer autour de vous la confiance que nous avons dans notre Prince, dans notre principe, dans notre patrie!

La France n'est jamais si près de renaître que lorsqu'elle paraît la plus abattue par les coups de la fortune. Sans cesse sur le point de périr, elle s'est toujours relevée avec une incroyable vitalité. L'illustre historien des Condé, dont la sérénité résiste aux amertumes de l'exil et qui nous envoie encore, de la terre étrangère, l'écho si vibrant de son patriotisme, raconte que cette étrange alternative de faiblesse et d'héroïsme

promptement la barque inconnue qui grossissait à vue d'œil. Déjà, à l'avant, Rimbault reconnaissait un homme de forte stature, qui, la main placée en éventail sur ses yeux, cherchait à le reconnaître.

Alors, le misérable eut peur, et sans se préoccuper davantage de sa tante, qui, revenue sur l'eau, mais évanouie et la tête pendante, paraissait déjà asphyxiée, il reprit ses rames et s'enfuit à la hâte.

Après tout, murmura-t-il, ce n'est pas moi qui ai jeté cette vieille à l'eau... elle est tombée elle-même, et je ne me soucie pas qu'on m'accuse de sa mort.

Puis, une pensée lui vint, qui le charma et amena sur ses lèvres un odieux sourire.

— Je les tiens, maintenant; l'acte est détruit et la tante est morte!...

Et Rimbault ricana. Mais tout à coup son rire s'éteignit et ses sourcils se froncèrent. La barque inconnue s'était rapprochée rapidement, l'homme de l'avant s'était redressé, et, dans la brume du soir, éclairée par le crépuscule, sa taille paraissait gigantesque. Rimbault le reconnut et crut voir en lui le justicier de la Providence. Mais il comprit ce sentiment instinctif d'effroi, et, se levant à son tour, comme pour narguer, il tendit le poing vers la barque qui s'arrêtait auprès du corps flottant de M^{lle} Rosa.

avait arraché à l'empereur Charles-Quint ces paroles mémorables :

« Il n'y a nation au monde qui fasse plus pour sa ruine que la française, et néanmoins tout lui tourne à salut, Dieu ayant en sa protection particulière le roy et le royaume. »

Ayons foi dans cette protection constante de Dieu, dont témoignait un de nos plus fiers ennemis, comme nous avons foi dans les destinées impérissables de la France! (Vifs applaudissements.)

Je bois avec vous, Messieurs, au rétablissement de la Monarchie nationale, c'est-à-dire à la délivrance et au relèvement de la Patrie. »

La salle entière est debout, tous félicitent l'orateur qui n'a jamais été mieux inspiré.

INFORMATIONS

Le discours que vient de prononcer l'empereur Guillaume II ne nous apprend pas grand-chose de nouveau, en fait.

Il informe simplement l'Europe que la paix se présente comme de plus en plus armée; que la France est placée en dehors du concert européen, que toutes les alliances sont faites contre elle et, conformément au plan de M. de Bismarck, qu'elle doit ou s'étioler dans une paix ruineuse ou courir les risques d'une guerre contre les coalisés.

L'arrêt de M. Bismarck c'est que la France doit mourir de la République qu'il lui a imposée.

La triple alliance a pour but de ne pas permettre à la République d'essayer de sortir de ce cercle de fer par un coup de guerre audacieux.

L'Allemagne a investi la République comme elle avait investi Paris quand les avocats de la Défense Nationale avaient déclaré qu'ils ne livreraient ni une pierre de nos forteresses, ni un pouce de notre territoire.

La situation de la France à l'égard de l'Europe ne changera que lorsque la France aura changé de gouvernement.

Nous avons publié, la semaine dernière, le récit des démarches faites auprès de M. Sadi Carnot et de M. Floquet pour obtenir la cessation de l'exil de M^{le} le duc d'Aumale.

Le texte de la lettre remise vendredi au président du conseil, par les membres de la commission administrative de l'Institut, fera ressortir l'odieux du refus opposé par le conseil des ministres :

Monsieur le président du conseil, La politique n'est pour rien dans la démarche que nous avons l'honneur de faire auprès de vous.

En venant appeler votre attention sur la situation douloureuse qui, depuis deux ans, est faite à l'un de nos meilleurs confrères, nous croyons remplir un devoir de cordiale confraternité plus qu'un devoir de reconnaissance. Quand il donnait à l'Institut de France son domaine de Chantilly, c'est à la France elle-même que M. le duc d'Aumale fai-

— C'est encore toi, toujours toi, Louis Duparc! mais je te défie maintenant!

L'homme de l'avant, qui toujours cherchait à reconnaître le fugitif et qui se courbait pour mieux percer l'obscurité, poussa un cri. Ses doutes se confirmaient.

— Ah! c'est toi, Rimbault! nous nous retrouverons un jour!

Et un dernier rayon de lumière, pâle et furtif, glissant sur les flots, éclaira ces deux hommes, également forts, qui se défiaient de loin.

(A suivre.)

Entre médecins :
— Diable, vous êtes fortement enrhumé, mon cher collègue!... Il faudra soigner cela.
— C'est vrai, je me suis laissé pincer. Je tousse comme un client!...

Sur le rail.
Le chef de gare. — Voyons, ne chabutez pas cette caisse, il y a une étiquette « fragile ».
L'employé. — Pardon, monsieur, de ce côté il y a H - A - U - T.

Au cimetière :
— Ah! tu es venu à l'enterrement de ton médecin!... C'est bien : ils sont rares, les malades reconnaissants!
— Dame! tu comprends, je m'attendais si peu à ce que ce soit moi qui l'enterre!

sait ce don précieux, c'est à la France surtout qu'il appartient d'être reconnaissant.

Après un si long exil, nous osons, monsieur le ministre, nous adresser à vous avec confiance pour demander que la France soit ouverte à un bon Français que la loi n'a pas frappé et qu'une simple mesure administrative éloigne seule de la patrie.

Veuillez agréer, monsieur le président du conseil, l'assurance de notre haute et respectueuse considération.

Léopold Delisle, Pasteur, Jules Simon, Barthélemy Saint-Hilaire, Charles Garoier, Wallon, vicomte Delaborde, J. Bertrand, Camille Doucet, Deloche, Aucoc, Camille Rousset, Xavier Marmier, Becquerel, Frémy, Bailly.

En enregistrant la décision du conseil des ministres relative à la rentrée en France du duc d'Aumale, le *Figaro* a donné quelques détails sur ce qui se serait passé dans le sein du conseil :

« Pour la première fois, dit notre confrère, depuis qu'il est à la tête de l'Etat, le Président de la République s'est trouvé en opposition absolue avec la majorité de ses ministres.

M. Carnot pensait à juste titre que le retour du duc d'Aumale ne pouvait en rien compromettre la tranquillité des citoyens et la sécurité du pays.

M. de Freycinet a déclaré qu'il partageait l'opinion du chef de l'Etat.

L'opposition est venue surtout de MM. Floquet et Goblet. Ce dernier aurait dit :

« Si, par notre faiblesse, le duc d'Aumale rentre aujourd'hui, comment serons-nous demain l'accès du territoire à un autre membre de l'Institut, le prince Napoléon! Celui-là est aussi lettré que le duc d'Aumale, et il a un avantage sur lui : il se proclame républicain!

Nous serons deux fois désarmés! »

Ont-ils assez peur, nos gouvernants!

INCIDENTS DE FRONTIÈRE

On écrit de Nancy :
« Le 22 juin, un gendarme allemand à cheval et en armes franchi la frontière en face de la commune de Thezey, canton de Nomeny, arrondissement de Nancy.

Il chevauchait à travers champs, sans se préoccuper des récoltes, lorsqu'il fut averti par deux femmes qui lui firent remarquer qu'il se trouvait sur le territoire français.

Le gendarme répondit qu'il ne l'ignorait pas, mais qu'il n'avait d'avis à recevoir de personne. Il voulut bien tourner bride cependant.

Le même jour, dans l'après-midi, un gendarme et un garde forestier allemands se promènèrent sur notre territoire, à Jœuf, arrondissement de Briey. Ils étaient à cinquante mètres au moins en-deçà de la frontière, et il se fallut que les consommateurs qui se trouvaient dans un café, qui est en face, sortissent de cet établissement, en poussant des cris, pour décider ces messieurs à rentrer chez eux. »

La série continue; quand nous serons à mille nous ferons une croix.

UN COMBAT SINGULIER

Nous voilà revenus aux combats singuliers du moyen âge. Dans une réunion tenue au quartier latin, dix étudiants de différentes Facultés ont décidé d'adresser un défi au clan des étudiants allemands de Hasso-Borussia, qui se sont si grossièrement et si lâchement conduits, dans une gare de chemin de fer (Fribourg-en-Brisgau), vis-à-vis de deux voyageurs français, ainsi que nous l'avons raconté.

Les dix champions français demandent aux étudiants de la Hasso-Borussia de désigner dix des leurs et de se rencontrer avec eux sur un terrain neutre, — un endroit de la frontière suisse à déterminer, — pour rendre raison des injures adressées à nos deux paisibles compatriotes par un grand nombre de leurs camarades réunis pour cette belle équipée.

NOUVELLES MILITAIRES

L'UNIFICATION DES SOLDES

Il paraît aujourd'hui impossible de réaligner l'unification des soldes dans l'armée à partir du 1^{er} juillet.

On croit que la mesure pourra être mise

en vigueur au commencement du 4^e trimestre de 1888.

Le 2^e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Lunéville et commandé par M. le comte Dillon, vient d'accomplir un véritable tour de force. Parti de Lunéville à deux heures du matin, le bataillon, ayant son chargement de campagne complet, est arrivé à Nancy à neuf heures et demie. Il en repartit immédiatement après une revue passée par les généraux Boisdénemetz et Quenot, et rentra à Lunéville à huit heures du soir, fanfare et clairons en tête, après avoir parcouru un peu plus de 60 kilomètres dans la journée. Ce n'est que par un entraînement progressif que le comte Dillon a pu obtenir un si merveilleux résultat.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous donnons à notre 4^e page le tableau du chemin de fer d'Orléans avec les modifications qui viennent d'être apportées aux heures de départ et d'arrivée à la gare de Saumur (service d'été).

Le tableau de l'Etat sera publié à l'ouverture du service d'été de cette compagnie qui aura lieu le 1^{er} juillet.

Sous le titre: *Saumur à l'exposition Bretonne-Angevaine*, nous publions plus loin l'article de M. Adrien Hubert, notre compatriote, sur les artistes saumurois qui ont exposé à la salle Petit.

MM. Ernest-Charles-Adrien Bricard et Frédéric Bontemps, médecins aides-majors de 2^e classe dans l'armée territoriale (3^e corps), sont nommés médecins aides-majors de 4^e classe, même corps.

Tir aux Pigeons

Le tir aux Pigeons a été aussi animé qu'ont été les courses de Verrie.

Cette fête, qui clôturait la série, avait attiré aux Huraudières bon nombre de gentlemen, et les dames avaient également répondu à l'invitation du sympathique président du tir, M. Aubert.

Nous avons remarqué M^{me} de Fitz-James, M^{me} de Canisy, M^{me} Berry, M^{me} Girard-Bouvet, M^{me} Aubert, etc., etc.

Beaucoup de tireurs, et des meilleurs fusils.

Le prix de Saint-Hubert a été chaudement disputé. Il a été gagné par notre jeune et habile compatriote, M. René Perreau, avec six pigeons sur sept.

Les armes si appréciées de M. Bouche-reau, armurier du tir aux Pigeons, ont fait merveille. Les chasseurs et tireurs ont en cet habile arquebusier un bon auxiliaire.

Le gendarme Gault, de Saumur, a trouvé une jumelle aux courses de Verrie.

Cet honnête militaire fait savoir qu'il tient sa trouvaille à la disposition de la personne qui l'a perdue.

S'adresser à la Gendarmerie.

La police de Saumur a mis en état d'arrestation un nommé Taillandier, dit le Tonkinois, qui, après s'être grisé avec un individu sortant de la maison centrale de Fontevault, a tenté de l'étrangler et de le dévitaliser.

COMPAGNIE D'ORLÉANS. — A l'occasion de la Fête Nationale du 4^e Juillet, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations des départements de la Sarthe et d'Indre-et-Loire, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Trolazé, le lundi 9 juillet, à 6 heures 42 minutes du matin.

De Plessis-Pellouailles, le lundi 9 juillet, à 5 h. 49, matin.

De Longué, le lundi 9 juillet, à 5 h. 56, matin.

De La Chapelle-du-Chêne, le lundi 9 juillet, à 6 h. 5, matin.

De La Flèche, le lundi 9 juillet, à 7 h. 5, matin.

De Tours, le lundi 9 juillet, à 11 h. 40, matin.

Et des stations intermédiaires jusqu'à Mer inclusivement.

Les prix sont ainsi fixés :
2^e classe, 19 fr.; 3^e classe, 13 fr. 50 ;
aller et retour compris.
Au retour, le départ de Paris aura lieu le
jeudi 19 juillet, à 10 h. 50 du soir.

SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE. — Vol avec
escalade et effraction. — Le 21 juin courant,
des malfaiteurs, profitant de l'absence des
époux Deslandes, cultivateurs, demeurant
aux Grands-Champs, commune de Saint-
Martin, se sont introduits dans leur domi-
cile à l'aide d'escalade et d'effraction.

Ils ont ouvert tous les meubles et se sont
emparés d'une somme de 300 francs qui se
trouvait dans un tiroir de l'armoire, ainsi
que différents bijoux et deux pièces de 20
francs appartenant à la domestique.

Pour commettre ce vol, ils ont dû se ser-
vir de fausses clefs, car les clefs de l'armoire
et du buffet étaient restées à leur place habi-
tuelle.

Une enquête est ouverte.

NOYANT. — Les conservateurs de la com-
mune de Noyant ont remporté aux der-
nières élections municipales un succès éclat-
tant dont les conséquences ne tarderont pas
à s'étendre au canton tout entier. Nous
apprenons, en effet, avec une vive satisfac-
tion, que le Comité conservateur de Maine-
et-Loire vient de désigner comme candidat
au Conseil général, pour 1889, M. le comte
de Beaumont, récemment élu maire de
Noyant.

M. de Beaumont, qui a fait ses preuves
en 1870, connaît les besoins, possède la
confiance des populations au milieu des-
quelles il vit avec l'unique préoccupation de
travailler à leur bien-être; il occupera digne-
ment le poste de dévouement que remplit
pendant de longues années le vénérable co-
lonel de Beaumont, son oncle.

SABLÉ. — Dimanche, vers quatre heures
de l'après-midi, le nommé Cadau, ouvrier
mineur, était en train de pêcher sur la
rivière la Vaige, près du Pont, lorsqu'il est
tombé dans un trou très profond.

Il a été impossible de le retirer vivant.

Cadau était âgé de 33 ans. Il laisse une
veuve et trois enfants.

LA DÉBACLE DE CHENONCEAUX

Cette fois la débacle est complète, irrémé-
diable. M^{me} Pelouze, abandonnée par son
frère, l'ancien escroc Wilson, ne peut même
plus apaiser ses créanciers en leur jetant
quelques miettes en pâture; elle laisse tout
aller et le château de Chenonceaux, frappé
de saisie, va être prochainement vendu aux
enchères.

Les inscriptions hypothécaires s'élèvent à
un million et demi; le Crédit Foncier à lui
seul est créancier de 850,000 fr.; un jeune
peintre, auquel la châtelaine de Chenon-
ceaux avait confié la décoration de la salle
des fêtes, figure sur l'état hypothécaire pour
une créance de 280,000 fr.

Chaque semaine, le Tribunal de Tours
prononce un jugement au profit des divers
fournisseurs, boucher, boulanger, grainie-
tier, etc., qui sont obligés de recourir à la
voie judiciaire pour obtenir reconnaissance
de ce qui leur est dû. Les meubles mêmes
sont sous le coup d'un procès-verbal de sai-
sie et les affiches sont déjà apposées sur les
murs du château princier qui eut la honte
de servir de demeure au gendre du prési-
dent Grévy.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant
du jour fixé pour l'adjudication.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

NANTES. — Depuis le commencement
de l'été, les ouvriers d'une grande usine
de noir animal avaient vu une douzaine
d'entre eux mourir de pneumonie. Le
directeur de l'usine, M. Leblanc, assem-
bla un conseil de médecins qui inspec-
tèrent l'usine et ne trouvèrent rien d'a-
normal. Cependant les décès par pneu-
monie continuant, on finit par s'aperce-
voir que les ouvriers avaient coutume
de se désaltérer à un bassin servant de
réfrigérant et contenant de l'eau glacée.
Défense a été faite aux ouvriers de boire
désormais de cette eau.

MARIAGE DE M. WALDECK-ROUSSEAU

On lit dans le Populaire :

« Nous apprenons le prochain mariage
de M. Waldeck-Rousseau, ancien ministre

de l'intérieur, député d'Ille-et-Vilaine, avec
M^{me} Liouville, veuve d'un avocat. »

La session des assises n'aura pas lieu
dans le département des Basses-Alpes, faute
de malfaiteur à juger.

C'est la septième fois en six ans que le
même fait se produit. Heureux départe-
ment !

SAUMUR

A l'exposition Bretonne-Angevaine

Paris s'est-il ému tout à coup de l'invasement
de la place par les Tartarin de Provence et les
Numa Roumestan de Gascogne? Faut-il voir
plutôt dans le mouvement actuel un désir bien
légitime qui s'est manifesté dans la France entière
de protester contre l'absorption par la capitale
de toute la sève des diverses provinces? Quelles
que soient les causes qui ont présidé à leur nais-
sance, il s'est formé des associations, nous pour-
rions dire familiales, basées sur les affinités
d'origine qui relient jusqu'à leurs inspirations
les plus lointaines, les plus variées, les plus
contraires même, les âmes sorties d'un même
terroir. Et, chose curieuse! remarque que justifie
pleinement l'épithète de familiales que nous
appliquons tout à l'heure à ces sociétés, elles ne
sont pas départementales, elles sont provinciales.
Les délimitations administratives ne peuvent rien
contre les traditions locales séculaires, l'Alsace
et la Lorraine nous en donnent chaque jour de
glorieux exemples; ce n'est pas un esprit nouveau
qui a dicté ces rapprochements, ces groupements
d'efforts et de sympathies, c'est le réveil d'un
sentiment ancien, c'est l'essor d'un traditiona-
lisme inconscient peut-être chez certains, mais
réel et indeluctable: et c'est ainsi que se conserve,
que se transmet, que se vivifie l'âme même de la
patrie à travers les âges.

L'association Bretonne-Angevaine est née de ce
mouvement et a pris aujourd'hui largement sa
place au soleil. Elle a ouvert, voici bientôt un
mois, une exposition à la salle Petit, rue de Sèze,
et, tout dernièrement encore, le Président de la
République, qui la visitait, adressait les compli-
ments les plus élogieux à ses organisateurs. C'est
donc une œuvre fondée désormais, en dehors de
nos querelles et de nos divisions, dans laquelle
l'art seul règne en maître, c'est-à-dire une œuvre
solide et durable.

Tout ce qui touche à l'Anjou en général et à
Saumur en particulier nous intéresse trop vive-
ment pour que nous n'ayons pas été à l'exposi-
tion Bretonne-Angevaine. Pourtant nous ne nous
y rendions pas sans quelque méfiance, nous
l'avouons de suite et nous nous excusons sur
ce que notre inquiétude avait les motifs les
plus plausibles. Il nous avait été donné plus
d'une fois de parcourir des salles où les œuvres
d'artistes de telle ou telle région s'étaient
bravement, nous devrions ajouter pour cer-
taines audacieusement, car il en était dans le
nombre qui n'avaient de l'art que la préten-
tion qu'elles en montraient; les maîtres eux-
mêmes s'étaient contentés de prêter pour ces
exhibitions des rebuts de l'atelier, des esquisses
inachèvement parce qu'elles étaient mal venues. Ah!
nous avions des raisons suffisantes d'hésiter avant
de passer le seuil!

Nous n'avons pas regretté ensuite, loin de là
de l'avoir franchi. Dans la galerie même d'entrée,
nous fûmes du premier coup frappés de la valeur
artistique de certaines pages: dessins, aquarelles,
gouaches, sépia, etc. Nous nous rappelons en
particulier certain éventail d'une Angevine —
si notre mémoire est fidèle — dont nous ne
retrouvons pas le nom dans nos notes, mais qui
n'en a pas moins le talent le plus gracieux:
quatre roses, ponceau, blanche, thé, thé à bordure
ponceau, espacées sur quelques tiges de jasmin
légèrement entrelacées; note claire et franche;
fraicheur délicieuse. Nous avons rarement vu
plus jolies fleurs en aquarelle. Nous en faisons
la comparaison ces jours-ci avec quelques œuvres
de même ordre de M^{lle} Abbéma, et notre Angevine
ne perdait point au rapprochement. A signaler, un
autre éventail par M^{me} Eugène Bonnemère.

Nous ne parlerons ici que des artistes saumu-
rois qui ont exposé à la salle Petit. Ils sont au
nombre de trois: MM. Corbinea, Olivier Duchemin
et Charles Leroux.

M. Corbinea y figure avec six toiles de dimen-
sions différentes, mais ne dépassant pas la moyenne.
La plus intéressante est sans contredit le portrait
de M. Léon Séché, secrétaire général de l'Associa-
tion; la personne du sympathique promoteur de

cette Union de l'Ouest est sans doute pour quelque
chose dans l'atrait particulier qu'offre pour nous
ce tableau que sa valeur propre recommandant
suffisamment du reste. Vient ensuite un second
portrait, celui de M^{me} F., dont nous n'avons pu
apprécier la ressemblance, mais qui est de ceux
que le public affirme d'instinct être fidèles. Dans la
« Fantaisie » nous retrouvons la petite Italienne
que M. Corbinea nous a souvent montrée au
Salon, jolie, espiègle, gamine, bien drapée dans
ses étoffes aux couleurs voyantes; l'ensemble
flatte l'œil, car le dessin est pur et la peinture
chaude et riche de tons. Nous faisons à cette
petite Italienne le reproche que nous adressions à
ses sœurs du Salon des dernières années. Elle
ressemble trop à un sujet d'étude que l'artiste a
ramené de son mieux à un sujet anecdotique. Dans
un sujet anecdotique, nous aimons que l'anecdote
soit assez importante en soi pour n'avoir pas l'air
d'être simplement la justification après coup
d'une étude. M. Corbinea paraît partir d'un
principe différent. Son « Intérieur breton » nous
a beaucoup plu, bien qu'un peu froid et terni au
premier aspect. Il est vrai que le voisinage de la
« Fantaisie » du même artiste et des robes roses
de M. Toulmouche lui faisait tort. Deux autres
bons tableaux à noter encore dont les titres nous
manquent; mais décidément nous préférons les
portraits de M. Corbinea. Nous nous rappelons,
entre autres, celui de M. T., que nous avions
remarqué au Salon il y a quelques années et qui
était, pour employer une expression courante,
parlant. Le tableau de genre que M. Corbinea
exposait la même année, quelque séduisant qu'il
fût, pâlisait à côté du portrait.

M. Olivier Duchemin expose trois toiles. Les
deux principales sont: « Novembre — La Seine à
Juvisy » et « l'Ile de la Grande-Jatte », deux bons
paysages, dont le premier surtout donne une
impression d'automne saisissante: bonne pers-
pective et teintes à demi voilées d'un heureux effet.

Le troisième Saumurois, M. Charles Leroux,
n'a pas abordé le Salon carré de la peinture à
l'huile. Nous le trouvons dans la galerie des
dessins, avec deux fusains: « L'Entrée de Saint-
Florent » et « Un Coin du vieux Saumur ». Il
nous souvient d'une discussion — amicale — que
nous eûmes, au cours d'une promenade, avec
M. Charles Leroux, et dans laquelle, analysant
les procédés des deux maîtres du fusain, nous
prenions parti, lui pour Lalanne, dont il est le
disciple par filiation artistique, nous pour Allongé.
C'était à Paris, et, dans la vitrine d'un encadreur
célèbre, nous trouvâmes justement réunies deux
œuvres de ces rivaux. Disons-le tout de suite: le
Lalanne que le ciel mettait sur notre chemin
faisait la partie trop belle au tenant d'Allongé.
Toutefois, vainqueur généreux, nous fîmes des
concessions, et nous en vîmes insensiblement,
l'un et l'autre, à nous trouver beaucoup plus unis
que nous ne pensions l'être — artistiquement
parlant — sur le terrain d'un sage éclectisme.
Eh bien! des deux fusains qui représentent
M. Charles Leroux à la rue de Sèze, l'un est un
Lalanne, l'autre est un éclectique, et ce dernier
est parfait. L'« Entrée de Saint-Florent » réunit
en effet la patte d'Allongé et le réalisme, le vu de
Lalanne. Rien ne peut rendre l'impression de vie
et de lumière qui jaillit de ce dessin reproduisant
l'un des plus jolis paysages des environs de
Saumur. La sensation du jour brutal de la rue,
rendu plus intense par la reverberation sur la
tuffe des maisons et la poussière blanche de la
route, y est d'une netteté remarquable, tandis que,
dans la perspective lointaine qui s'ouvre à travers
le feuillage des arbres, on sent la douceur plus
caressante d'une clarté qui s'amortit sur le velours
des prairies et les rideaux touffus du feuillage.
Nous en revenons à notre dada favori: il n'y
a ni patte, ni réalisme, ni vu, ni vécu; il n'y a que
la nature une bonne fois comprise, sentie et
transfigurée par ce que je ne sais quoi qu'elle n'a
pas en soi, que nous tirons de nous-mêmes, de notre
âme, et qui fait l'artiste. Le « Coin du vieux
Saumur » est un Lalanne, nous le concédons;
c'est une dette de reconnaissance au maître dont,
didactiquement, le talent de son auteur procède;
mais le second fusain, par contre, l'« Entrée de
Saint-Florent » n'est ni un Lalanne, ni un
Allongé: c'est un Leroux; et il n'en est pas plus
mauvais. Nous attendons son auteur à l'exposition
de Blanc et Noir et au prochain Salon.

La ville de Saumur était dignement représentée
à l'exposition Bretonne-Angevaine; mais nous
savons que les artistes y sont en plus grand nom-
bre, et nous espérons bien avoir l'an prochain un
plus long hommage à lui rendre.

Paris, 22 juin 1888.

ADRIEN HUBERT.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 juin.
Les cours de nos rentes sont à peu près immo-
biles: 3 0/0, 82.82; 4 1/2 0/0, 106.05.
Le Crédit Foncier s'inscrit à 1,453. Les obliga-
tions foncières et communales ont un bon courant
de demandes au comptant. Avec les garanties que
présentent ces titres ils constituent une valeur de
placement recherchée par tous les capitalistes.
La Société Générale est en hausse à 455.
Les Dépôts et Comptes courants s'échangent à
600.

La Banque d'Escompte est demandée à 468.
Le premier tirage des obligations émises le 18
avril dernier par la Société des Immeubles de
France sous le patronage du Crédit Foncier de
France aura lieu le 10 juillet prochain. Nous rap-
pelons que tous les titres portés seront rembour-
sés à 1,000 francs, soit avec une prime de 615 fr.
sur le cours actuel de 385. Les preneurs à ce
cours sont donc certains de réaliser avant peu un
gros bénéfice.

L'action de Panama cote 330. Les baissiers en
seront quittes pour se racheter en liquidation. Ce
qui caractérise les obligations à lots c'est évidem-
ment leur classement immédiat, car les porteurs
ne veulent pas se dessaisir de titres qui leur offrent
périodiquement de nouvelles chances de gagner
un gros lot. Du reste l'émission est déjà terminée
et considérée comme un succès.

Les Métaux s'inscrivent à 830.
On cote 1,042.50 le Comptoir d'Escompte.
Les actions de nos grandes compagnies de
chemins de fer sont bien tenues. Les obligations
sont très soutenues.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 23 juin :

TEXTE : Nos gravures : la mort de l'empe-
reur Frédéric III; les derniers jours de
Frédéric III, à Charlottenbourg; le château
de Friedrichskron; les derniers moments;
le nouvel empereur Guillaume II; le châ-
teau de Hohenzollern. — *Les Cerises*. — Le
Théâtre illustré: *Skobeleff*, grande panto-
mime. — Exposition Bretonne-Angevaine. —
Myris, nouvelle par Pierre Maël. — Théâ-
tres, par Hippolyte Lemaire. — Bibliogra-
phie. — *Echecs*, par S. Rosenthal. — Le
Monde financier. — Récréations de la fa-
mille. — Rébus.

GRAVURES : L'empereur Guillaume II. —
L'affichage des bulletins de santé de l'em-
pereur Frédéric III, à Charlottenbourg;
promenade dans le parc; une audience dans
le parc. — Autographe de l'empereur Fré-
déric. — Le château de Friedrichskron, à
Postdam, où est mort l'empereur Frédéric
III. — Le berceau de la famille des Hohen-
zollern, en Souabe. — L'église de la Paix,
lieu de sépulture de Frédéric III. — Le
cloître de l'église de la Paix. — *Les Cerises*,
gravure de M. Baude. — Exposition Bre-
tonne-Angevaine: *Pins à Ploudalmézeau*. —
Le Théâtre illustré: *Skobeleff*, grande panto-
mime représentée à l'Hippodrome. — *Echecs*,
par S. Rosenthal. — Récréations de la
famille. — Rébus.

Dernières Nouvelles

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 27 juin, 12 h. 15 soir.

M. Duclaud vient d'écrire à M. Veiller
que jamais il y a eu intention, ni lui ni ses
amis, de présenter une candidature dans la
Charente.

Le bruit répandu hier soir dans les cou-
loirs de la Chambre, relativement à la dé-
mission de M. Delaporte, sous-secrétaire
d'Etat aux colonies, est absolument inexact.

Le conseil des ministres de samedi pro-
chain statuera sur la résidence d'été de
Fontainebleau qu'a choisie M. le Président
de la République.

On tranchera la question de droit, à
savoir si M. Carnot doit occuper gratuite-
ment un palais national, ou si le Parlement
doit préalablement approuver la chose.

Cette dernière procédure l'emportera
probablement.

Confiserie Félix POTIN

Grand Assortiment de Boîtes
pour Baptêmes,

Bonbons et Dragées première qualité
PRIX MODÉRÉS

S'adresser..... Où ?

Toujours à l'ÉPICERIE CENTRALE,
28, rue Saint-Jean.

G. DOURSNEI. — P. ANDRIEUX, SUCCESSUR

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.

Séparation de Corps.

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 16 juin 1888, entre les parties ci-après nommées,

Il appert que:

Le sieur Auguste Esnault, cultivateur, demeurant à Saint-Martin-de-la-Place,

Ayant M^e LE RAY pour avoué, A été déclaré séparé de corps et de biens d'avec la dame Marie Gaudin, son épouse, sans profession, demeurant également à Saint-Martin-de-la-Place.

Pour extrait, rédigé par moi, avoué-soussigné et celui du sieur Esnault.

Saumur, le 25 juin 1888.

V. LE RAY.

Études de M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, 42, et de M^e ROYER, notaire à Martigné-Briand.

VENTE

SUR LICITATION.

En quatre lots

D'UNE MAISON

Et morceaux de terre et vignes

Situés commune de Martigné-Briand

Dépendant de la communauté ayant existé entre les époux LEDUC.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e ROYER, notaire à Martigné-Briand, le dimanche 15 juillet 1888, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient:

Qu'en exécution de deux jugements contradictoirement rendus entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, les quinze décembre mil huit cent quatre-vingt-sept et sept juin mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistrés,

Aux requêtes, pour suite et diligence de:

M. René Chevrier, propriétaire, demeurant à Vauchréteil, Demandeur, ayant M^e LE RAY pour avoué.

Contre:

1^o M. Auguste Leduc, entrepreneur, demeurant à Martigné-Briand, Défendeur, ayant M^e LECOY pour avoué;

2^o M. Benèche, expert-comptable, demeurant à Angers, en sa qualité de syndic de la faillite du sieur Edouard Leduc, ci-après nommé;

3^o M. Edouard Leduc, ancien boucher, ayant demeuré à Angers, actuellement en état de faillite, Également défendeurs, ayant M^e LE RAY pour avoué.

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M^e ROYER, notaire à Martigné-Briand, à la vente sur licitation, en quatre lots, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune de Martigné-Briand

1^{er} Lot.

Soixante-six ares de vigne, aux Grenusses, joignant au nord Vaslin, au

levant Bodin, au midi un sentier, au couchant Asseray.

Mise à prix, huit cents francs, ci..... 800

2^e Lot.

Trente-trois ares de vigne, au même lieu, nommés les Quartiers-Lhumeau et la Planche, joignant au nord M. Vaslin, au levant M. M-ry, au midi la route de Doué, et au couchant Davy.

Mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400

3^e Lot.

Treize ares vingt centiares de terre et vigne, dont les deux tiers environ excavés, situés à la Grouas, joignant au nord M. Doussin, au levant une charrière, au midi Gaschet et au couchant M. de Romans.

Mise à prix, soixante-dix francs, ci..... 70

4^e ET DERNIER LOT.

Une maison, située au bourg, comprenant une chambre à feu, une écurie, un cellier et grenier sur le tout, — avec explication que le grenier existant au-dessus de la chambre à feu avance de plusieurs mètres au-dessus d'une chambre appartenant à Gabillard-Ménard. — Cette maison joint au levant et au couchant la rue, au nord Gabillard-Ménard et au midi la rue.

Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500

Total des mises à prix: mille sept cent soixante-dix francs, ci. 1,770

S'adresser, pour renseignements:

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, poursuivant la vente;

2^o A M^e LECOY, 4, rue Pavée, avoué collicitant;

3^o A M^e P. ROYER, notaire à Martigné-Briand, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-huit.

V. LE RAY.

Étude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allouailles.

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 1^{er} juillet 1888, à 1 heure de l'après-midi, il sera procédé à la vente de divers objets mobiliers appartenant à M. GUYON, charbon et marchand à Brain.

On vendra:

Deux lits garnis, couettes, matelas, couvertures, deux armoires, tables, buffets, chaises, linge de lit et de table, vaisselle, poterie, lainages, outils de charron et de forgeron tels que: soufflet, enclume, établis, scies, bois de travail, planches, moyeux et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GUÉRET, notaire à Brain.

A VENDRE

8 Wagons à bascule; 300 mètres de rail Decauville, voie de 40 centimètres, S'adresser à M. ACKERMAN, à Saint-Hilaire Saint-Florent.

ON DEMANDE un valet de chambre, de 30 à 35 ans, connaissant bien le service.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

Par suite de liquidation de Société

Le MERCREDI 4 juillet 1888, à 1 heure du soir, à Saumur, dans un magasin situé rue des Boires,

Il sera vendu:

Un bel alambic presque neuf, contenant trois hectolitres avec tous ses accessoires, cabane servant de bureau, six foudres, trente demi-muids, futaies de différentes grandeurs, escabeaux, haquet;

Vingt-cinq hectolitres d'eau-de-vie pure de raisins, par quantité de vingt-cinq litres au moins.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre prochain,

UNE FERME, située à Beaulieu, commune de Saumur, contenant un hectare soixante ares, clos de murs;

Et soixante-six ares de pré, dans la Prairie-de-Beaulieu;

Exploités actuellement par M. DIXMIER.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER.

UN JEUNE HOMME de 13 ans demande place.

S'adresser au bureau du journal.

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LA

GRANDE MARNIÈRE

Par GEORGES OHNET.

Ce puissant et dramatique roman, splendidement illustré, sera suivi des meilleures ouvrages de MM. Georges PRADIEL, Léopold STAPLEAUX, Charles MÉROUVEL, Octave FÉRÉ, Camille BIAS, etc.

Pour paraître immédiatement

après LA GRANDE MARNIÈRE

LES

AMOURS D'UN BANDIT

Par CARLE DES PERRIÈRES

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS:

DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale: 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection du journal se compose actuellement de 60 Volumes, forme une Véritable Bibliothèque, renfermant les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation: romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, 64, rue Amelot, PARIS.

ON DEMANDE
Des Ouvrières Mécaniciennes
POUR LINGERIE MILITAIRE
S'adresser maison BOURGUIGNON,
rue Saint-Nicolas, n° 33.

M^{lle} BLIARD a l'honneur de prévenir les dames qu'à partir du 1^{er} juin elle a pris la suite d'affaires de M^{me} FOREAU, couturière, Grand'Rue, n° 75, dont elle était première ouvrière.

QUINCAILLERIE
ROLLAND Frères
5, rue d'Orléans
SAUMUR

Soufflets à vignes. Laverne et autres systèmes. Fils de fer galvanisés pour la vigne. Pulvérisateurs Poncet-Bernard, Japy et Delord. Faux brevetées sans côté, nouveau modèle.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

M. POIRIER, Négociant en vins au Chapeau, près Saumur, avertit ses clients qui ont acheté du vin à MM. Poirier et Marseille avant le 15 avril 1888 de payer toute somme arriérée entre les mains de M. Ludovic Proust, expert-comptable, rue Dacier, n° 43, à Saumur, nommé, par jugement du Tribunal de Commerce de Saumur en date du 11 juin, sequestre judiciaire, avec mission de faire rentrer toutes les sommes dues à MM. Poirier et Marseille. Tout paiement fait à un autre que M. Proust sera nul.

GARE DE SAUMUR

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table with columns: STATIONS, Direc mixte soir, Omn mixte matin, Expr mixte matin, Omn mixte soir, Omn mixte soir, Expr mixte soir. Rows for Nantes, Angers, La Métrie, Les Rosiers, St-Cément, St-Martin, Saumur (a), (b), (c), Varennes, Port-Boulet, Langeais, Tours, Paris.

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

Table with columns: STATIONS, Expr mixte soir, Omn mixte soir, Omn mixte matin, Omn mixte matin, Expr mixte matin, Omn mixte matin, Direc mixte soir. Rows for Paris, Tours, Langeais, Port-Boulet, Varennes, Saumur (a), (b), (c), St-Martin, St-Cément, Les Rosiers, La Métrie, Angers, Nantes.

SAUMUR — LA FLECHE

Table with columns: Saumur, matin, soir, La Flèche, matin, soir. Rows for Saumur, Vivy, Longué, Jumelles, Baugé, Ciefs, La Flèche.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable DE B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chrome-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.